



Problème pour remplir l'imprimé de recours au prud'hommes

Par **laurence loval**, le **07/01/2011** à **12:30**

Bonjour, Je travail en chèques emplois services chez des particuliers dans l'entretien De jardins.rn Comme en hiver, il n'y a pas de travail,les assedics m'ont demandées, pour que je touche des allocations, une attestation prouvant que je ne travaille plus chez mes employeurs en hiver.L'un d'entre eux qui a une entreprise en bâtiment et qui m'emploi pour le jardin de sa femme juste à coté des bureaux refuse Depuis plus d'un mois de me fournir ce papier .Pourtant l'employeur a l'obligation de le fournir après l' avoir dûment rempli . Le Pôle emploi ne peut donc pas examiner mon dossier incomplet .il a fallut que j'ai recours à l'inspection du travail , puis que je me rende aux Prud'hommes afin de récupérer un imprimé pour valoir mes droits et lancer une procédure contre ce personnage récalcitrant.En attendant je n'ai aucun revenu et vis depuis plus d'un mois sur le peu que j'ai sur mon compte.Heureusement que j'ai un peu d'argent dessus sinon... enfin je dois faire très attention pour ne pas être à découvert auprès de ma banque. Le monsieur de l'inspection du travail m'a dis que,comme il n'y avait pas de signature de contrat avec les chèques emplois services, j'étais considérée comme en CDI . Co je n'ai eu aucun préavis ,ni lettre de licenciement cela veut dire(toujours d'après le monsieur de l'inspection du travail) que je suis considérée comme travaillant encore chez cet homme .Hors en juillet et aout,je n'ai rien touchée ,il n'avait pas besoin de mes services. J'ai travaillé un peu en septembre et depuis plus rien. D'autre part j'estime que ne touchant pas d'allocation depuis fin novembre à cause de l'employeur,il y a préjudice .Immaginé quelqu'un qui n'a pas d'argent d'avance pour vivreA l'inspection du travail il m'a un peu explique,la marche à suivre mais l'imprimé a remplir et les calculs à faire ,ce n'est pas evident du tout et je ne m'en sors pas .Il faudrait pourtant que je remette ma requête au prud'hommes le plus vite possible ! Il n'y a pas de conseillé juridique sur Lorient(Morbihan) ,la ville la plus proche de chez moi .Quelqu'un peut t_il m'aider à y voir clair s'il vous plait .Merçi d'avance.J espère que mon explication n'ai pas trop confuse !

Par **P.M.**, le **07/01/2011** à **12:36**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale lors d'une permanence en Bourse du Travail, Maison des Syndicats, Union Départementale ou Locale ou même d'un avocat en permanence gratuite au Palais de Justice, Maison de la Justice ou autre que pourrait vous indiquer le Barreau local...

Par **laurence loval**, le **07/01/2011** à **14:15**

Bonjour et merci d'avoir répondu. Bon je vais voir si je peux trouver un avocat gratuit. Bonne année à vous et bonne journée